

**COMMUNIQUÉ SPÉCIAL DE LA
MUNICIPALITÉ A L'ATTENTION DU
CONSEIL COMMUNAL**

sur le fonctionnement de l'administration et les mesures exceptionnelles prises durant la phase de confinement due à la pandémie de Coronavirus entre le 17 mars et le 11 mai 2020

Renens, le 4 mai 2020

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales, Messieurs les Conseillers communaux,

Crise unique au niveau planétaire, la lutte contre le Coronavirus a impacté l'entier des échelons politiques suisses. L'administration communale a ainsi dû prendre ses responsabilités, tant pour assurer la sécurité de ses collaboratrices et collaborateurs que le fonctionnement continu des services à la population.

Un premier courriel a été envoyé au personnel communal début mars, rappelant les premières consignes de sécurité édictées par la Confédération ainsi que les différents canaux d'information officiels. La Municipalité a ensuite mis sur pied un groupe de suivi le 9 mars afin d'évaluer en continu la situation, de centraliser les multiples informations émises (Confédération, Canton, police, préfecture, communes) et d'assurer une communication limpide au personnel. Ce groupe a rassemblé les personnes suivantes, sous la coordination du Secrétaire municipal:

- Cheffe de service Ressources humaines (RH);
- Cheffe de service Culture-Jeunesse-Affaires scolaires-Sport (CJS);
- Chef de service Enfance-Cohésion sociale (ECS);
- Chef de service Bâtiments-Domains-Logement-Cultes (BaDoLoC);
- Chef de service Informatique-Population (IP);
- Adjoint du chef de service BaDoLoC;
- Assistant du Secrétaire municipal.

Le groupe a été élargi par la suite au service Gestion urbaine-Développement durable (GUDD), représenté par son chef de service, pour la préparation de la phase de déconfinement.

Il a servi de force de proposition auprès de la Municipalité, notamment dans la définition de mesures exceptionnelles qui ont constitué le cadre de l'activité communale entre le 17 mars et le 11 mai. Le groupe s'est réuni à trois reprises avant l'annonce de la Confédération du 16 mars, afin de préparer un plan de continuité des activités en cas de confinement (ou semi-confinement) ainsi que pour coordonner l'information auprès du personnel communal, des membres du Conseil communal, et de la population renanaise.

Durant la période de confinement, une fois les différentes mesures mises en place, les séances du groupe de suivi ont été remplacées par des points de situation par courriel ou par vidéoconférence en fonction de sujets spécifiques. Les réunions ont repris à rythme hebdomadaire dès le 20 avril afin de planifier le déconfinement (vidéoconférences).

Par la présente communication, la Municipalité propose un récapitulatif non exhaustif des mesures prises pour la période allant du 17 mars au 11 mai 2020 – mesures qui auront permis d'assurer la continuité des tâches essentielles de l'administration communale, d'atténuer au mieux les conséquences des nombreuses perturbations causées par cette situation en tout point inédite, tout en maintenant un lien constant avec la population.

1. Application des directives de la Confédération et du Canton

Suite à l'arrêté du Conseil fédéral du 16 mars 2020, la Municipalité a appliqué dès le 17 mars les décisions suivantes sur le territoire communal:

- interdictions des manifestations et rassemblements publics;
- limitation des rassemblements dans les parcs, jardins publics et aires de jeu à cinq personnes, pour autant qu'une distance sociale de deux mètres soit respectée;
- interdiction d'exploitation des lieux de commerce à l'exception des magasins d'alimentation, de denrées alimentaires ou de biens de première nécessité;
- fermeture des établissements privés et publics à l'exception des services de livraison à domicile ou de la vente à l'emporter;
- annulation des marchés;
- fermeture des lieux de culture et de loisirs (théâtres, musée, bibliothèques, CRA, centres sportifs, discothèques, ...) impliquant notamment l'arrêt des événements prévus à la Salle de spectacles. Un travail important a ensuite été mené pour permettre des reprogrammations et éviter les annulations;
- suspension des enquêtes publiques et autres traitements de dossiers relatifs à des demandes d'autorisation de permis de construire (jusqu'au 30 avril). Pour les deux enquêtes en cours au moment de la fermeture, les plans ont été déposés en ligne sur le guichet virtuel du site internet de la Ville et les délais ont été prolongés;
- suivi de la réorganisation des chantiers selon les consignes spécifiques de ce secteur;
- suspension des prestations scolaires de compétence communale (devoirs accompagnés, école à la montagne, bibliothèque scolaire, sport scolaire facultatif, transports scolaires).

2. Accueil collectif de jour et accueil familial de jour en collaboration avec les écoles

Faisant suite à la décision du Canton de fermer les écoles dès le 16 mars, les différentes structures d'accueil de jour collectif ainsi que celles pour l'accueil familial de jour ont été fermées. Il en a été de même pour les jardins d'enfants.

Un service d'accueil d'urgence préscolaire, familial de jour et parascolaire (en collaboration avec les Directions des Etablissements primaires) a été mis sur pied pour les personnes qui ont dû assurer des tâches indispensables pour le fonctionnement vital de la société, dans les domaines des soins, de la sécurité, des transports, de l'alimentation ou encore de la garde d'enfants.

A partir du 11 mai, les écoles ré-ouvriront, en suivant des directives sécuritaires que chaque établissement aura mis en place au fil du temps. Une période intermédiaire est effectivement prévue jusqu'au 26 mai. L'école se fera en deux groupes, et en alternance un jour sur deux. En parallèle, l'accueil de jour se poursuit. Après des premières autorisations accordées à certaines professions depuis le 27 avril, l'accès s'ouvrira tout à fait dès le 11 mai.

Pour l'accueil parascolaire, une coordination se fera avec la Direction des écoles, notamment pour gérer conjointement les moments à forte affluence tels que les repas de midi. Les écoles se coordonneront également avec le service CJS, pour les activités périscolaires et les devoirs accompagnés, ainsi que les transports, jusqu'aux vacances scolaires.

3. Fonctionnement continu de l'administration communale

La grande majorité des services de l'administration communale et des prestations à la population ont été maintenus.

Une fois les premières informations connues sur les types de **personnes considérées à risques**, des mesures préventives ont été prises en amont des annonces du Canton et de la Confédération pour assurer la sécurité des personnes concernées au sein du personnel communal. Celles-ci ont ainsi rapidement pu travailler depuis chez elles dans les cas le permettant ou se sont vues temporairement réaffectées à des tâches n'impliquant pas un contact direct avec d'autres personnes.

Une fois les ordonnances du Conseil fédéral et du Conseil d'Etat annoncées, la première décision a été la **fermeture de l'ensemble des guichets de l'administration**. Pour les cas indispensables, des visites ont pu être organisées sur rendez-vous, dans le respect le plus strict des normes de distanciation (et pour des durées maximum de 15 minutes).

Les différents **secrétariats** sont eux restés atteignables tout au long de la période de confinement via leurs mails ou numéros de standard généraux, conservant également leurs horaires d'ouverture usuels (à l'exception de l'ouverture prolongée du jeudi après-midi, ramenée à 16h30). Les ventes générales effectuées au guichet ont été suspendues (vente de cartes CFF et CGN, distribution de bons repas encourageant une sortie au restaurant pour les bénéficiaires des prestations complémentaires AVS-AI, remboursement des abonnements tl). Des affiches ont été posées aux entrées des bâtiments afin d'avertir la population (voir point communication ci-dessous).

Afin de garantir une continuité de l'activité la plus complète possible, le **télétravail** a été **généralisé** partout où il était possible. Cette nouvelle disposition a été complétée par une présence limitée au strict minimum au sein des bureaux (deux personnes par service). Des tournus ont été mis en place. Les séances ont été menées par vidéoconférences – ou sur site dans les cas indispensables, pour autant qu'elles ne comprenaient pas plus de cinq personnes pouvant se tenir à deux mètres de distance.

Le **personnel travaillant à l'extérieur** a été réorganisé en équipes réduites pour assurer là-aussi la continuité dans le travail de maintien de la salubrité et de l'entretien des espaces publics. Une sensibilisation particulière sur le respect des consignes de sécurité leur a été délivrée.

Durant cette période de télétravail et de réduction au minimum des effectifs sur site, les chef-fe-s de services et leurs adjoint-e-s ont été désignés **personnes de contact** dans

leur service respectif afin d'assurer la distribution des tâches et la coordination des activités en fonction de la situation. Le service Informatique a maintenu une permanence afin d'assurer la bonne marche technique des postes de travail. Le Secrétariat municipal s'est lui chargé de recueillir toutes les demandes spécifiques afin de les gérer en coordination avec le groupe de suivi et la Municipalité.

Finalement, la part de stress, d'incertitude et d'inquiétude générée par cette phase de semi-confinement a également concerné les collaboratrices et les collaborateurs de l'administration. Pour compléter l'organisation décrite ci-dessus, un **soutien** a donc été proposé durant ces semaines au personnel communal, que ce soit auprès des RH pour toutes les questions relatives à l'emploi (salaires, assurances sociales, santé, réaffectation temporaire, etc.) mais aussi à l'externe pour un soutien psychologique délivré par un partenaire de confiance via une ligne téléphonique dédiée.

L'ensemble de ces points d'organisation interne ont été regroupés au sein de directives qui ont été transmises à l'entier du personnel, et mises à jour en fonction des dernières évolutions de la situation.

Après sept semaines de semi-confinement, un **retour au fonctionnement habituel de l'administration communale** a été fixé au 11 mai, sur la base des communications de la Confédération présentées dans le courant du mois d'avril. A partir de cette date, les guichets seront ré-ouverts à la population et avec eux les services de vente directe (cartes CFF et CGN entre autres). Cette date correspond également à un retour progressif des collaboratrices et des collaborateurs sur site ainsi qu'à une reprise des séances de travail en présentiel. Ces mesures se sont faites dans le cadre strict des mesures de distanciation sociale, impliquant ainsi le maintien d'un télétravail partiel et des mécanismes de tournus. Les personnes à risques ne sont pas concernées par ce retour sur leur lieu de travail. Des directives spécifiques ont été mises sur pied pour déterminer les cas de poursuite du télétravail et ceux d'arrêt maladie lorsque ce dernier n'est pas possible.

L'organisation intermédiaire qui a prévalu pour les bureaux durant cette phase de crise n'aurait pas été possible sans **une technologie informatique et téléphonique mature**, permettant un télétravail de grande qualité avec la réplique à distance de la quasi-totalité des outils de travail. La mise à disposition et la maintenance de ces outils auront été un pilier indispensable de la continuité des prestations de l'administration et permettront également une reprise sereine de l'activité sur site sur le long terme.

4. Solidarité et entraide

Renens a participé à diverses opérations de solidarité locale notamment avec la mise en ligne de l'application mobile <https://villederenens.glideapp.io> qui sert de plateforme où celles et ceux qui veulent soutenir les personnes dans le besoin (courses, garde d'enfant, promenade pour animaux de compagnie, travail associatif) peuvent annoncer leur disponibilités.

De même, l'administration a participé activement au plan "Coronavirus" décrété par le Canton basé sur le plan "Canicule". Depuis le 24 mars, l'APREMADOL (Association pour la prévention et le maintien à domicile dans l'Ouest lausannois), en partenariat avec les services communaux, a pris contact par téléphone avec les Renanaises et Renanais de 65 ans et plus pour recenser leurs besoins (courses, paiements de facture, discussion, etc.), et permettre ainsi d'organiser une aide en collaboration avec différentes associations

locales, sous la coordination du Secrétariat municipal et du service de la population. En parallèle, un courrier municipal a été adressé à ces mêmes personnes pour assurer une information la plus large possible sur cette démarche ainsi que sur les autres mesures de soutien à disposition.

Parmi ces dernières, il faut citer le maintien du dispositif de distribution des cornets de nourriture effectuée par la Pastorale de rue épaulée pour l'occasion par la Protection civile. Une aide précieuse des scouts de l'Ouest lausannois a également permis de renforcer l'action du plan "Coronavirus" avec la mise à disposition de personnes pour effectuer les différentes courses.

Les communautés étrangères, par le biais de la CISE, ont aussi participé à ce projet en mettant des traducteurs à disposition. Cette implication a permis de contacter les personnes non francophones dans leur langue et de vérifier que les informations étaient bien comprises, ainsi que de s'assurer que ces personnes disposaient d'un entourage pour les soutenir.

La Municipalité est restée en contact étroit avec le dispositif cantonal de soutien aux sans-abri durant la crise du Coronavirus. Elle a ainsi mis à disposition un espace pour installer des lits durant la nuit (non employé à ce jour) mais également une salle dédiée à l'accueil de jour en collaboration avec l'église catholique et la Protection civile.

5. Soutien au tissu économique et aux producteurs locaux

Les mesures d'aides financières pour les entreprises sont gérées au niveau fédéral et cantonal. Au niveau communal, le travail de l'administration a consisté à rediriger vers les bons interlocuteurs les multiples demandes exprimées par courriel, courrier ou téléphone. La page du site internet dédiée à la promotion économique a été entièrement remodelée pour mettre en avant les différents canaux de communication spécifiques aux entreprises (notamment pour les mécanismes de soutiens financiers).

Concernant les étalagistes du marché du samedi et du mercredi, mais aussi le marché urbain Le GRAM, ils ont été contactés pour connaître leurs offres et modèles de fonctionnement durant la période de confinement. Ces informations ont ensuite été publiées sur une page ad hoc du site internet et rappelées au sein de l'édition spéciale du Carrefour Info du mois d'avril (voir point communication ci-dessous).

6. Gestion des déchets et déchèteries

La déchèterie intercommunale de Malley ainsi que les déchèteries mobiles de Renens ont été mises hors service à partir du 16 mars. La première a rouvert ses portes le 4 mai et les secondes ont repris du service le 6 mai.

La collecte des déchets au porte-à-porte (ordures ménagères, papier-carton, verre et déchets compostables) ont fonctionné en tout temps selon le calendrier Recyclo. Les déchets tels que piles, huiles, alu et fer-blanc, textiles usagés, capsules à café, ont par contre pu être continuellement déposés dans les différents lieux de collecte renonais. Les points de collectes situés au sein des commerces ont aussi été maintenus, de même que les containers à habits qui ont pu bénéficier d'un ramassage régulier des équipes de Caritas.

7. Circulation en ville et stationnement

La Police de l'Ouest lausannois a également mis en place des mesures pour faciliter la vie des habitants du district. Ainsi, la signalisation lumineuse des carrefours et passages est passée au clignotant durant cette période. Cette mesure, rendue possible par la faible densité du trafic, permettait aux piétons d'éviter d'appuyer sur les boutons poussoirs.

Il n'y a également pas eu de contrôles de stationnement spécifiques. Seules les infractions graves constituant un danger ou une gêne importante pour les usagers de la route et les services d'urgence ont été dénoncées.

8. Communication

Un soin particulier a été apporté pour mettre à disposition de la population une information complète et mise à jour en temps réel, que cela concerne les ouvertures des guichets, les centrales téléphoniques de l'administration, les aides aux entreprises, les mécanismes de soutien, les projets de solidarité, l'accès aux déchèteries et points de collecte, et l'ensemble des mesures mentionnées ci-dessus.

Afin de faciliter l'accès à ces informations, une fenêtre spéciale a été programmée pour apparaître sur la page d'accueil du **site internet** de la Ville. Y ont été rassemblés les liens vers les différentes pages dédiées en fonction des thématiques.

La Municipalité a publié un **communiqué de presse** le 24 mars, également pour faire connaître l'ensemble des premières mesures d'urgence mises en place sur le territoire communal.

La **page Facebook** de la Ville a également permis de mettre en exergue une grande variété d'initiatives développées à Renens, qu'elles concernent directement la lutte contre le Coronavirus (fabrication de masques et de visières de protection), qu'elles proposent des programmes d'exercices sportifs durant le confinement ou encore qu'elles encouragent à la création artistique.

Finalement, le **Carrefour Info** du mois d'avril a été remplacé par une édition spéciale dédiée au Coronavirus. Ce numéro – qui a été bouclé à début avril pour une distribution le 29 du mois – a eu pour objectif là-aussi de récapituler les premières mesures prises dans l'urgence pour faire face à une situation de crise inédite, et ainsi de mettre en lumière le travail et l'investissement des différents acteurs impliqués dans la gestion de cette crise.

Conclusion

Par le biais de ce communiqué spécial, la Municipalité a voulu présenter un tableau des mesures mises en place pour permettre à l'activité communale de se poursuivre dans les meilleures conditions possibles. La vitesse à laquelle se sont enchaînées les différentes étapes de cette crise, les fortes contraintes des mesures de sécurité et les attentes technologiques pour "connecter" tout le monde ont été autant de défis pour assurer la chaîne d'information usuelle entre la Municipalité et le Conseil communal.

La séance du Conseil communal d'avril a dû être annulée afin de répondre aux exigences de la Confédération. Un travail conséquent a été mené pour établir au plus vite des solutions concrètes et permettre de reprendre les activités du Conseil.

Ce travail s'est d'autant plus accentué une fois les premières levées de restrictions sur les rassemblements des législatifs annoncées, ce pour permettre à la séance du mois de mai d'avoir lieu – un défi organisationnel en soi. Le maintien de l'activité administrative a également permis de poursuivre les travaux en cours vis-à-vis du Conseil, avec pour résultat des propositions concrètes et ambitieuses déposées en mai.

Un premier bilan pourra être discuté à cette occasion et permettra de mettre en avant les perfectionnements potentiels à apporter à la gestion du lien exécutif-législatif dans une conjoncture aussi incertaine. Ce travail commun est plus nécessaire que jamais en ces temps de crise inédits – crise qui risque fort de nous imposer son rythme encore longtemps.

Mais à l'heure d'une première accalmie et d'une reprise progressive des activités, la Municipalité tient avant tout à vous faire part de sa reconnaissance pour votre patience ainsi que votre engagement sans faille, et se réjouit de vous retrouver pour une séance historique malgré elle.

LA MUNICIPALITÉ